

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 29 Mai 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-neuf-mai

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

23/05/2024

Présents

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ – H. JAUBERT - P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE
J. DELCOURT - J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
N. LIGNY – A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération 31-2024

Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J. HAAS-FALANGA à M. le Maire
M. NOEL-GAMET à P. PORTE
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s)

Alain JOUBERT

Pascal CASTEAU a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Richard BENEJEAN

La commune assure l'organisation de la colonie de vacances à Auroux et il est nécessaire de prévoir l'entretien des locaux du site en recrutant 2 agents contractuels pour la période estivale des séjours afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé au Conseil d'approuver le recours à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à ce besoin du 6 juillet au 4 août 2024 en application de l'article L332-23 52 du Code Général de la Fonction Publique.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code Général de la Fonction Publique,

Et après en avoir délibéré,

Publié le 10/06/2024

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER le recrutement pour la colonie d'Auroux, de 2 agents contractuels à temps complet du 6 juillet au 4 août 2024 pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et à ce titre de créer ces 2 emplois sur la période indiquée ci-dessus.

Article II : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents se rapportant à ce dossier.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – H. JAUBERT – M. NOEL-GAMET – M. SOLER – J.L. CLOEZ - F. BLARQUEZ – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS - S. LABELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER – N. LIGNY – A. VASAI - C. UHL – P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
G. MOURGUES

Le secrétaire de séance,
P. CASTEAU



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. CASTEAU', is written on the page.